

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 22 mai 2026

L'an 2026, le vendredi 22 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le mercredi 20 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 20 mai 2026.

Étaient présents : **DAGUET Laurent, MOREAU Xavier, PINCENT Annaïg, BOUVARD Thibaut, FASCIANO Valérie, SORIN Florent,**
Soit plus de la majorité des membres en exercice.

Étaient Absents avec pouvoir
MORANDIERE Éric donne pouvoir à DAGUET Laurent
PANZA Catherine donne pouvoir à MOREAU Xavier
DESSEROIR Alexandre donne pouvoir à SORIN Florent
CROSSONNEAU Franchon donne pouvoir à BOUVARD Thibaut
THOREAU Julie donne pouvoir à FASCIANO Valérie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Délibération : Ligne de trésorerie

- Questions diverses :

Mme Valérie FASCIANO a été nommée secrétaire de séance.

1) Délibération : Ligne de trésorerie

Délibération : 2026/40

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget communal manque de trésorerie. Afin de faire face aux besoins momentanés de financement, il souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 100 000 €.

Une consultation a été réalisée auprès du Crédit Agricole Val de France pour un montant de tirage de 100 000 €.

Opération : ligne de trésorerie

Montant : 100 000 €

Durée : 1 an

Offre bancaire :

Préteur : Crédit Agricole Val de France

Offre : Taux variable ESTR + 80% soit à ce jour 2,72%

Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro.

Mode de calcul : Chaque tirage se verra appliquer la moyenne mobile de l'ESTR de la période. Les intérêts seront décomptés en fonction du nombre de jours exacts courus entre la date d'utilisation des

fonds et celle du remboursement, l'année étant comptée sur 360 jours.

Montant minimum du tirage : 5 000 €

Frais de tirage : offert

Commission d'engagement : 150 €

Tirage : par virement

Dates de valeur : J pour la mise à disposition et les remboursements

Facture des intérêts : à échéance ou immédiatement en cas de remboursement

Règlement des intérêts : maxi 8 jours après réception de la facture

RÉSULTAT DU VOTE : Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

Fin de séance à 19 h40

Secrétaire de séance,

FASCIANO Valérie

Le Maire,

DAGUET Laurent